

Hôtel du Gouvernement – 2, rue de l'Hôpital, 2800 Delémont

Département fédéral des finances
Service juridique
Bernerhof
3003 Berne

Hôtel du Gouvernement
2, rue de l'Hôpital
CH-2800 Delémont

t +41 32 420 51 11
f +41 32 420 72 01
chancellerie@jura.ch

Delémont, le 27 septembre 2016

Révision de la loi sur le contrat d'assurance

Monsieur le Conseiller fédéral,
Mesdames, Messieurs,

Votre courrier du 6 juillet dernier a retenu notre meilleure attention. Nous nous déterminons comme il suit à son sujet.

De manière générale, le projet de révision partielle de la loi fédérale sur le contrat d'assurance n'appelle pas de commentaire particulier de notre part. Nous sommes favorables aux buts visés par la révision, en particulier celui d'adapter le droit du contrat d'assurance au contexte et aux besoins actuels quant à l'étendue de la couverture d'assurance. Par ailleurs, nous saluons l'extension du délai de prescription de deux à cinq ans.

En vous remerciant de nous avoir associés à la présente consultation, nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA


Charles Juillard
Président




Jean-Christophe Kübler
Chancelier d'État